



## SOUS-PREFECTURE DE CLAMECY

### **Comité Local d'Information et de Concertation de la société RHODIA Opérations à CLAMECY**

**Mercredi 11 mars 2009 - 14 h 00 à l'usine Rhodia**

#### **Présents :**

M. Jean ALMAZAN, Sous-Préfet de Clamecy

Mme Martine TORRES, Bureau Environnement et de l'Urbanisme de la Préfecture de la Nièvre

M. Fabrice SAUVEGRAIN, SIDPC de la Préfecture de la Nièvre

M. Dominique VANDERSPEETEN, Chef de la cellule risques industriels de la DRIRE Bourgogne (Dijon)

M. Rémi MORGE, DRIRE (Dijon)

Mme Lydie PERRAUDIN, DRIRE (Auxerre)

M. Laurent DENIS, Chef de groupe de Subdivisions Yonne/Nièvre de la DRIRE

M. Gérard MACCES, Directeur adjoint DDTEFP

M. Cyril CREME, responsable unité DDEA

Mme Sylvie FABRE, Chargée d'études risques DDEA

Adjudant Laurent PETIT, CSR Clamecy, SDIS

Lt GUIBERT, CSR Clamecy, SDIS

Lt Virginie DELFAU, SDIS

Mme Claudine BOISORIEUX, Maire de Clamecy

M. Daniel WITTMER, Mairie de Clamecy

M. Alix DESCHAMPS, Directeur de l'usine RHODIA de Clamecy

M. Didier KELLER, Responsable Hygiène Sécurité Environnement de l'usine RHODIA

Mme Nicole FRANZKOWIAK, Administratrice UFC Que Choisir 58

Mme Danièle AUCLIN, de l'association UNAPPE DECAVIPEC

Rédaction compte rendu : Mme Catherine SAUT de l'ACERIB

Le 11 mars 2009 à 14 heures s'est tenue dans les locaux de la société Rhodia à Clamecy sous la présidence de M. le Sous-Préfet de Clamecy, la réunion du Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC) de l'établissement Rhodia, classé Seveso haut. Le CLIC se réunit pour la troisième fois après une première réunion de mise en place qui a eu lieu le 16 novembre 2005 en sous-préfecture de Clamecy.

## 1/ Ouverture

M. le Sous Préfet ouvre la séance. Celle-ci commence par un tour de table de présentation des participants.

## 2/ Présentation du rapport d'activité par l'exploitant

MM. KELLER et DESCHAMPS présentent le rapport de sécurité 2008, dont les participants ont reçu un exemplaire préalablement à la réunion.

### Evolutions de l'activité du site

La production est passée de 25 300 tonnes en 2006 à 21 862 t en 2007 et 22 300 t en 2008, avec des volumes globalement en retrait pour des situations contrastées :

- o Coflake : - 15%
- o Silatrizole : -13%
- o RPDE : - 7%
- o Copojef : - 75%
- o Rhodoflac (adjuvant dans puits de pétrole) : + 10%
- o Supragil WP: - 3%

Faits marquants :

2008 : mise en service d'un nouveau compresseur d'air et de groupes « froid »

2009 : mise en service d'une nouvelle chaudière de production de vapeur en remplacement des deux chaudières existantes qui, fonctionnant à rendement maximum, affectaient la capacité de production du site en cas de dysfonctionnement. Cette nouvelle chaudière permet une amélioration du rendement de 10 à 15 %.

### Modifications apportées au site

Investissements pour améliorer la sécurité :

1/ Projet CLINC (Clamecy Incendie) : ce projet qui sera terminé en 2013 vise à renforcer les infrastructures afin d'augmenter la protection incendie (pomperie, réserve d'eau...). Tranche 2008 : 510 Keuros.

2/ Security instrument atelier F3 (RPDE) : 40 Keuros

Investissements sécurité ciblés : 140 Keuros

- Fiabilisation du chargement de l'acide chlorhydrique à l'atelier F5
- Aménagement concernant la gestion des Equipements de Protection Individuels (EPI) à l'Atelier F5
- Réaménagement du bac de stockage d'acide sulfurique
- Installation d'une mesure de pH sur le réacteur RAE301 à l'atelier F5
- Mise en place d'une table élévatrice à l'atelier F5
- Achats de pompe de secours

Investissements dans le domaine de l'environnement :

Projet CLEF2 ( maîtrise des pollutions accidentelles) : 750 Keuros (130 Keuros en 2007) :

- o Reprise d'anciens bacs de stockage qui ne permettaient pas de collecter l'ensemble des stocks et création de nouvelles aires de stockage en haut du site (hors zone inondable crue centennale), disposant de bacs de rétention séparés pour éviter le mélange des produits.
- o Installation de 4 postes de chargement de camions sur cuvettes de rétention (permettant de collecter les éventuelles fuites).

Précision : l'ensemble du réseau d'évacuation des eaux pluviales peut être obturé par une vanne en cas de nécessité de confinement.

Discussion :

Mme AUCLIN demande si la société Rhodia est à jour du planning de travaux présenté lors du dernier CLIC.

M. KELLER précise que l'état d'avancement correspond au planning.

Bilan du système de gestion de la sécurité (SGS) :

Le SGS est décliné selon le référentiel Mondial Rhodia SIMSER+ ( prend en compte exigence arrêté du 10 mai 2000, ISO 14000,..) : voir présentation faite dans le compte rendu du précédent CLIC.

- o Révision de la politique sécurité avec intégration du volet sûreté
- o Révision de l'étude de danger ( PPRT, septembre 2008)
- o Revues de direction HSE Trimestrielles
- o Programme d'audit interne défini annuellement
- o Révision du POI suivi de deux exercices, dont un avec les sapeurs pompiers de Clamecy dans le cadre du PPI
- o Nouvelles procédures pour la sécurité et l'environnement

Bilan des incidents et accidents

Rhodia dispose d'un système de collecte de données sur les incidents, SAGES, examiné de manière hebdomadaire. Ce système structuré permet d'une part de coter la gravité réelle d'un incident, sur une échelle de 3 niveaux (voir ci-dessous), d'autre part d'effectuer un retour d'expérience au niveau du groupe : définir la gravité potentielle de l'événement permet de dégager les points à améliorer et de définir les actions à entreprendre. Le site sur lequel s'est produit l'événement propose cotation et enquête en Comité de Direction de l'Usine, puis un groupe pluridisciplinaire SAGES à Rhodia valide ces analyses.

Dans le domaine du risque comme dans d'autres, il est indispensable de repérer les premiers signaux le plus tôt possible. La cotation de la gravité potentielle permet une bonne détection de la fragilité du système à la base (répétition d'incidents minimes, incident inhabituel...). Visualiser les événements à risque comme une pyramide dont le haut représente l'accident grave. La base de la pyramide correspond à ces premiers incidents, déclencheurs potentiels même s'ils paraissent anodins.

## Analyse Globale des Incidents :

Gravité réelle	2007	2008
C (grave)	0	0
L (bas)	222	213
M (medium)	2	2
Total :	224	215

Gravité potentielle	2007	2008
C	0	0
L	200	199
M	24	16
Total :	224	215

## Répartition par type :

	2007	2008
Environnement	41	27
Hygiène Sécurité	135	115
Sécurité Procédé	48	61
Sûreté		5
Transport		7
Total :	224	215

.../...

Les deux incidents côtés M sont classés « hygiène sécurité » : une fracture et une cheville tordue.

Faire vivre ce système nécessite un travail équivalent temps à minima chez Rhodia.

#### Programme d'objectifs de réduction des risques 2009

Management / Organisation / Etudes :

- Développement du système de gestion de la sécurité notamment à partir d'audits internes et de la prise en compte du retour d'expérience
- Révision des études de sécurité dans la cadre d'un programme de révision quinquennale : 8 à 9 installations révisées par an.
- Mise en place d'un programme d'amélioration des comportements sécurité : 200 comportements typiques sont identifiés.
- Poursuite de la révision des schémas TI
- Amélioration de la maîtrise des barrières de sécurité

Investissements prévus en 2009 :

- Réalisation de la phase 3 du projet CLINC (amélioration de la protection incendie du site)
- Poursuite du plan ATEX et de mise en conformité électrique
- Remplacement des niveaux en verre sur les bacs d'ammoniaque R607
- Fiabilisation de la chaîne de détection de gaz à la chaufferie pour atteindre un SIL2
- Déplacement la sonde de température TIR 55845 du stockage acide acrylique F5 en amont de la vanne d'isolement avec une sécurité température haute qui arrête la pompe P55830
- Mise en service d'un nouveau stockage d'acide sulfurique

#### Discussion :

Mme AUCLIN demande des précisions sur l'état d'avancement du raccordement des eaux vannes au réseau de la ville.

M. DESCHAMPS indique qu'au vu du contexte économique actuel, le programme d'investissement est freiné jusqu'à la fin de l'année. Le raccordement, étudié par la société TEST, entraîne des travaux (tranchées) à hauteur de 360 Keuros sur les 480 du projet.

Mme AUCLIN s'informe de l'état d'avancement de la réflexion sur la demande de mise en circuit fermé des eaux de refroidissement.

M. DESCHAMPS : Rhodia est en attente à la suite de la remise de l'étude prévue à l'arrêté préfectoral.

M. VANDERSPEETEN précise que le dossier de la problématique du refroidissement des eaux rejetées a été remis à la DRIRE et est en cours d'instruction, il présente les deux solutions – circuit fermé ou ouvert. Un examen va être demandé à la mission inter service de l'eau (MISE) à des fins de disposer d'une vision globale de ce projet vis à vis du milieu aquatique, de la rivière Yonne en particulier. Une réponse sera proposée par la suite et présentée en CODERST (horizon : 6 mois).

Mme AUCLIN demande si l'usine peut supporter un arrêt de l'installation pour le nettoyage annuel si la choix du circuit fermé devait être retenu.

M. DESCHAMPS indique que dans ce cas, la société ne serait pas obligée d'arrêter le procédé, il est possible de fonctionner en continu avec un suivi particulier. Jusqu'à présent, le procédé est arrêté chaque année durant l'été. Cependant, la dérogation est demandée après étude montrant le non impact de l'activité comparé à d'autres risques que créerait le circuit fermé (gestion des tours de refroidissement...).

Mme AUCLIN demande si la température des rejets est bien maîtrisée.

M. KELLER indique qu'il existe encore quelques dépassements.

.../...

M. DESCHAMPS précise que 2 angles ont été étudiés :

- le prélèvement : il est constaté une réduction de la quantité prélevée de plus de 10 % en 2 ans
- la mise en place de capacités permettant de réduire le débit et/ou la température du rejet suivant la période.

Mme AUCLIN demande l'état d'avancement du projet d'installation d'une station à charbon actif pour réduire les rejets non biodégradables.

M. KELLER explique qu'il existait 2 problématiques. Celle du « cuivre » générée principalement par les eaux de lavage des cuves. Après une réduction à la source par concentration, celles ci sont désormais incinérées. Pour les autres effluents peu biodégradables, le même choix a été fait afin de préserver la station d'épuration.

Mme AUCLIN demande si la chaudière a été mise en route.

M. DESCHAMPS indique qu'elle sera mise en route fin du premier semestre a priori. Des économiseurs d'énergie ont par ailleurs été mis en place : des échangeurs ont été placés sur les fumées de la chaudière, permettant de réchauffer l'eau prélevée à 20° jusqu'à 100°/120° avant d'arriver dans le circuit vapeur, permettant d'économiser 3 à 5 % d'énergie.

### **3/ Présentation des inspections réalisées par la DRIRE et des actions menées depuis la dernière réunion du CLIC**

M.VANDERSPEETEN présente ce point.

#### Inspection du 13 octobre 2008 :

o Suite de l'inspection du 15 octobre 2007 :

- Intégration de la procédure de maîtrise du risque inondation dans le POI (maîtrise des pollutions),
- Mise en place des dernières mesures de protection contre le risque indirect du risque foudre,
- Intégration du risque séisme comme événement initiateur dans l'étude des dangers,
- Modification de la procédure de gestion des modifications

o REX sur incidents et accidents : pas de remarque à formuler.

o Examen des cuvettes de rétention et état des fonds de bacs :

- Différents plans d'amélioration en cours notamment sur l'aspect rétentions, en 2006, revue générale de l'état de ces cuvettes et planification des travaux à mener (1,5 M €). Un état d'avancement global des différents plans d'actions est réalisé tous les 6 mois. Le programme arrive actuellement à son terme,
- Réflexion actuelle sur le contrôle et la surveillance de la pérennité des dispositifs d'étanchéité existants,
- Mise en place des procédures relatives aux opérations de dépotage et d'emportage.

L'inspection demande que la réflexion soit élargie à l'état des fonds de bacs et des tuyauteries flexibles.

o Examen de l'application du système de gestion de la sécurité : pas de remarques.

o Installations inspectées (stockages P11, 18, 20, 24, 25) :

- Travaux en phase finale sur aménagement stockage P11,
- Examiner et mettre en œuvre un dispositif de récupération des produits en cohérence avec le délai effectif de rétention assuré par la cuvette (acide) : les produits acides étant corrosifs, doivent pouvoir être pompés dans un temps prenant en compte la capacité de tenue de la cuvette.
- Justification de certains volumes à apporter,
- Réservoir du stockage P18 ne disposait pas de niveau haut,
- Formalisation procédures et consignes pour le contrôle de niveau réalisé par le bilan matière.

#### 4/ Cadre général pour l'élaboration du PPRT de la société RHODIA

Mme TORRES présente ce point. Au préalable elle procède à l'adoption du compte rendu du CLIC précédent, transmis aux participants préalablement. Il est adopté à l'unanimité.

Mme TORRES poursuit et indique qu'il s'agit aujourd'hui de la réunion du CLIC avant prescription d'élaboration. Le PPRT est régi par le code de l'environnement dont l'article L 515 stipule que l'Etat élabore le PPRT qui participe à la prévention des risques industriels et dont l'objectif est la réduction des risques à la source d'une part, et la maîtrise de l'urbanisation d'autre part, afin de protéger la population.

Les cartes des effets et le périmètre ont été définis par la DRIRE. L'arrêté préfectoral de prescription sera pris avec un périmètre d'étude défini.

Le projet d'arrêté a été envoyé à la mairie concernée, Clamecy, pour avis sous 30 jours sur les personnes à associer pour les travaux d'élaboration du PPRT. A compter de la prescription, il reste 18 mois pour approuver le plan.

Mme la Maire indique que cet avis sera communiqué immédiatement après réunion du conseil municipal prévu le 13 mars prochain.

Il est demandé à la mairie de communiquer tout élément pouvant favoriser une meilleure information sur le sujet : association à informer en particulier, moyens de communication de la commune (bulletin, internet...).

#### 5/ Résultat de l'examen de l'étude des dangers remise par la société RHODIA

M. VANDERSPEETEN présente ce point.

La réduction du périmètre de risque entraînée par la diminution du stock de chlore sur le site a été présentée lors d'un CLIC précédent. Aujourd'hui, 31 phénomènes dangereux susceptibles de dépasser les limites de l'entreprise ont été identifiés et analysés selon leur probabilité d'occurrence et les valeurs de référence de leur seuil d'effet, ceci en fonction du retour d'expérience.

Sur ces 31 phénomènes :

- 3 ont des effets simultanés thermiques et toxiques,
- 18 présentent des effets de type « explosion » dont 10 avec effets externes,
- 6 ont des effets de type « incendie » dont 3 avec effets externes,
- 10 ont des effets de type « émissions toxiques » dont 6 avec effets externes.

Au final et après examen, ce sont 19 phénomènes qui peuvent présenter des effets externes en cas d'accident.

##### 1) Échelle de probabilité des phénomènes :

Probabilités des phénomènes identifiés

Classe de probabilités	Probabilité d'occurrence (sens croissant de E vers A)				
	10 <sup>-5</sup>		10 <sup>-4</sup>		10 <sup>-3</sup>
	E	D	C	B	A
	événement possible mais extrêmement peu probable	événement très improbable	événement improbable	événement probable	événement courant

Cette échelle se base entre autres sur le nombre de répétitions des différentes tâches, recoupé aux retours d'expérience. Elle est ensuite associée au type d'effet (toxique, thermique ou surpression), à la cinétique rapide ou non ; rapide signifie que l'on doit s'intéresser aux conséquences pour les personnes présentes dans la zone d'impact et hors abri (piétons, cyclistes...) lors de l'événement.

.../...

Situation présentée par le site :

Dans le tableau ci-après, l'ensemble des effets selon l'événement. On peut voir que l'ensemble des probabilités d'occurrence est représenté : A (courant) à E (exceptionnel).

Caractéristiques	Probabilité	Type d'effets	Cinétique	Effets externes
Incendie généralisé du magasin P10	D	Toxique	Rapide	Non
Incendie généralisé du magasin P10	D	Thermique	Rapide	Non
Incendie généralisé du magasin F6	D	Toxique	Rapide	Non
Incendie généralisé du magasin F6	D	Thermique	Rapide	Non
Incendie généralisé du magasin P1	D	Toxique	Rapide	Non
Incendie généralisé du magasin P1	D	Thermique	Rapide	Non
Feu de nappe de fioul lourd au stockage P20	D	Thermique	Rapide	Oui
Explosion du ciel gazeux constitué dans le réservoir de stockage de fioul lourd	D	Surpression	Rapide	Oui
Explosion du ciel gazeux constitué dans le réservoir de stockage de fioul lourd	D	Surpression	Rapide	Oui
Explosion due à la formation nuage de gaz de la chaufferie	C	Surpression	Rapide	Oui
Explosion suite à la rupture de la ligne de gaz de la chaufferie	C	Surpression	Rapide	Oui
Jet enflammé à la suite d'une rupture de la ligne de gaz de la chaufferie	C	Thermique	Rapide	Oui

Caractéristiques	Probabilité	Type d'effets	Cinétique	Effets externes
Explosion liée à la rupture du sècheur COGEIM S602	D	Surpression	Rapide	Non
Epanchage de la solution ammoniacale contenue	A	Toxique	Rapide	Non
Rupture du stockage R506 à l'atelier F3	C	Surpression	Rapide	Non
Rupture du stockage R507 à l'atelier F3	C	Surpression	Rapide	Non
Rupture du séchage RAE101 à l'atelier F3	A	Surpression	Rapide	Non
Fuite de joint de la bouteille de chlore à	C	Toxique	Rapide	Oui
Fuite sur la canalisation en phase gazeuse suite à la	D	Toxique	Rapide	Oui
Fuite liée à un mauvais raccordement de la	D	Toxique	Rapide	Oui
Dysfonctionnement de l'installation d'extraction	D	Toxique	Rapide	Oui
Rupture de ligne et fuite en phase liquide au	E	Toxique	Rapide	Oui
Rupture du stockage R536 au stockage P9	C	Surpression	Rapide	Oui
Rupture du stockage R533 au stockage P18	D	Surpression	Rapide	Non
Rupture du stockage R537 au stockage P18	D	Surpression	Rapide	Non
Rupture du stockage R534 au stockage P18	D	Surpression	Rapide	Non
Rupture de l'atomiseur à l'atelier F5 suite à	C	Surpression	Rapide	Oui

Caractéristiques	Probabilité	Type d'effets	Cinétique	Effets externes
Fuite au raccord de gaz de l'atomiseur de l'atelier	B	Surpression	Rapide	Non
Rupture du stockage R513 au stockage P18	D	Surpression	Rapide	Oui
Rupture du stockage R515 au stockage P18	D	Surpression	Rapide	Oui
Rupture du réacteur RAE301 au stockage P18	C	Surpression	Rapide	Oui
Epanchage solution acide chlorhydrique lors de la rupture de stockage sud	B	Toxique	Rapide	Oui
Rupture réacteur RAE 101	C	Surpression	Rapide	Oui
Incendie de l'atelier F5	B	Thermique	Rapide	Oui

2) Valeurs de référence de seuils d'effets des phénomènes :

Zone délimitée par le seuil des effets létaux significatifs (SELS)	Zone délimitée par le seuil des effets létaux (SEL)	Zone délimitée par le seuil des effets irréversibles sur le vie humaine (SEI)
effets très graves : 8kw/m <sup>2</sup> 200hPa CL 5%	effets graves : 5 kw/m <sup>2</sup> 140 hPa CL 1%	effets significatifs : 3kw/m <sup>2</sup> 50hPa

**Zone délimitée par le seuil des destructions significatives de vitres :  
20hPa**

Les couleurs du tableau sont reprises dans les cartes ci-après.

Seuil d'effet léta1 : 1 % de la population peut potentiellement décéder

Seuil d'effet léta1 significatif : 5 % de la population peut potentiellement décéder

Seuil de destruction significative des vitres : les bris de vitre peuvent affecter indirectement les personnes

o Phénomènes «explosion» avec effets externes concernent :

- réservoirs de stockage fioul lourd,
- chaufferie gaz,
- stockages P9 et P18,
- installation gaz et installation atelier F5.

o Phénomènes «incendie» avec effets externes concernent:

- feu de nappe stockage fioul,
- jet enflammé fuite de gaz à la chaufferie (chalumeau),
- incendie atelier F5.

o Phénomènes «toxique» avec effets externes concernent:

- épandage de solution ammoniacale,
- fuite au stockage et utilisation de chlore (2 bouteilles de 50 kg contre 50 tonnes précédemment),
- épandage d'acide chlorhydrique.

3) Etudes de danger : intervention de la DRIRE en 2 temps :

- Imposer des réductions du risque à la source. Cet aspect concerne :

«Explosion»: fiabilisation chaîne de sécurité instrumentale (réduction de la probabilité),

«Incendie»: renforcement du dispositif de détection et d'extinction,

«Toxique»: détection des vapeurs, dispositif limitant la dispersion, renforcement protection d'installations.

- Sélectionner les phénomènes à retenir (en fonction de la probabilité et éléments justificatifs apportés par l'exploitant)

#### 4) Prescriptions complémentaires relatives à l'examen de l'étude des dangers préalable au PPRT :

En complément des mesures déjà prises, la DRIRE propose les prescriptions complémentaires suivantes :

- o Renforcement de la protection des 2 bouteilles de chlore mises en œuvre dans le bâtiment F4 (renforcement des murs et dessus de l'armoire), mesures évitant le renversement des bouteilles, protection du robinet de la bouteille stockée en attente dans l'armoire,
- o Amélioration de la probabilité d'apparition d'une fuite par corrosion des canalisations de transport de chlore gazeux,
- o Recouvrement de la cuvette de rétention du stockage d'ammoniaque limitant la zone d'effet irréversible aux limites de l'établissement dans le cas d'une fuite de ce stockage,
- o Mises en œuvre des mesures issues du plan d'action de l'étude sur le débordement des réacteurs de fabrication.

Ces améliorations seront proposées prochainement au CODERST dans un arrêté complémentaire.

#### 5/ Exclusion de phénomènes du PPRT :

Il est possible d'exclure un phénomène suffisamment rare (probabilité d'occurrence E) sous les conditions suivantes :

- l'existence d'une mesure passive (écran, événements...),
- que la probabilité d'accident repose sur au moins 2 mesures techniques et que cette probabilité soit maintenue en cas de défaillance d'une mesure de sécurité technique, (nombre de barrières suffisantes).

Concernant le site de Clamecy, seul un phénomène peut être exclu du PPRT. Il concerne la rupture de ligne et la fuite au raccordement de la bouteille de chlore (50 kg) qui pourrait générer un risque toxique notamment par effet domino. L'exclusion passe par la mise en œuvre de :

- mesures de renforcement d'armoire,
- mesures fixant la bouteille afin d'éviter son renversement et la cassure du robinet.

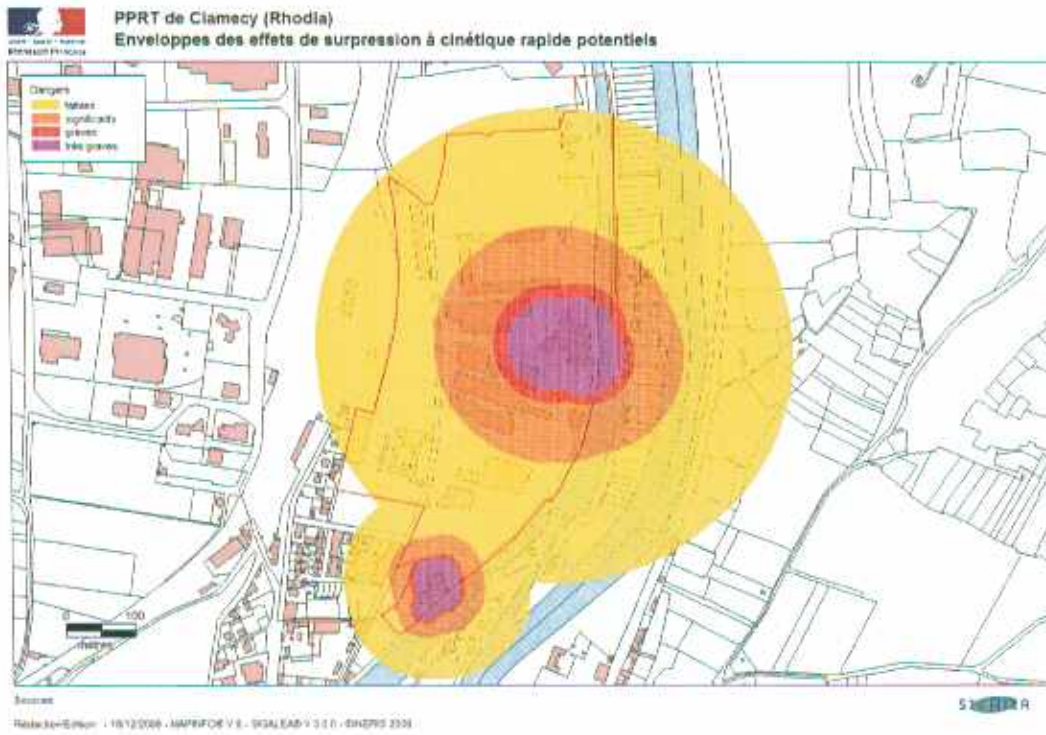
Si ce phénomène est exclu du PPRT, il sera conservé dans le cadre du Plan Particulier d'Intervention (PPI) avec des dispositions de mise à l'abri des personnes telles que le confinement. Les effets toxiques significatifs peuvent s'étendre jusqu'à 550 m.

#### 6) Phénomènes retenus pour l'élaboration du PPRT Rhodia :

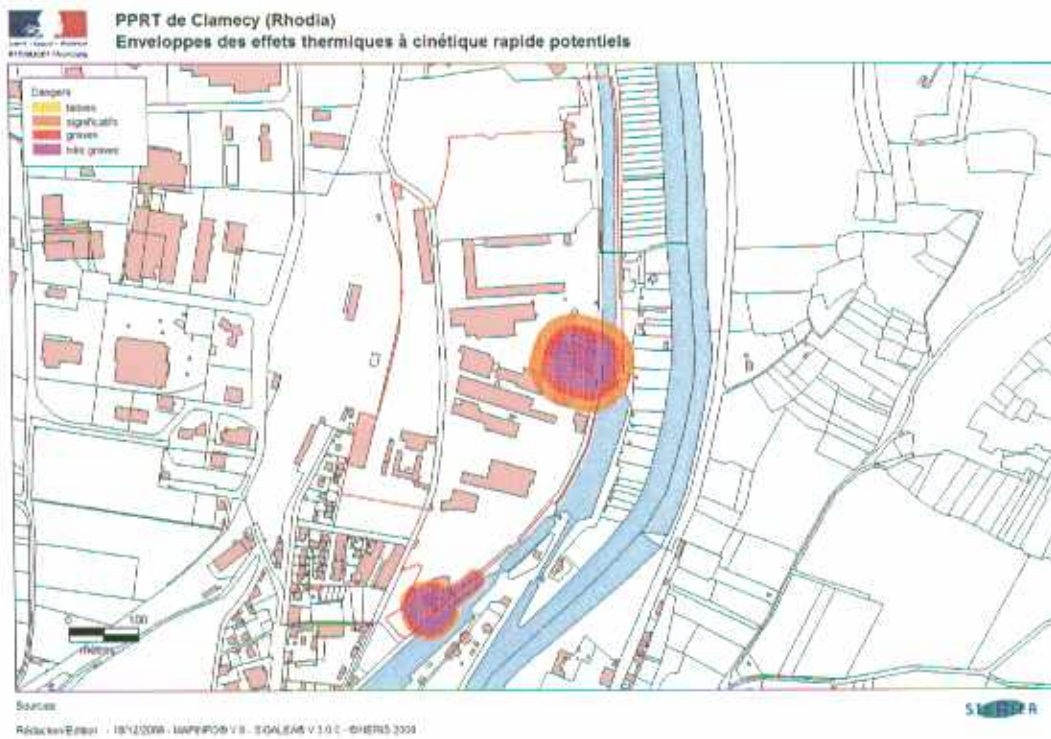
Au final, ce sont 18 phénomènes retenus ayant des effets externes:

- 10 de type « explosion » : chaufferies, stockages P9/P18, atelier F5,
- 3 de type « incendie » : chaufferies, atelier F5,
- 5 de type « émissions toxiques » : bâtiment F4, stockage acide chlorhydrique.

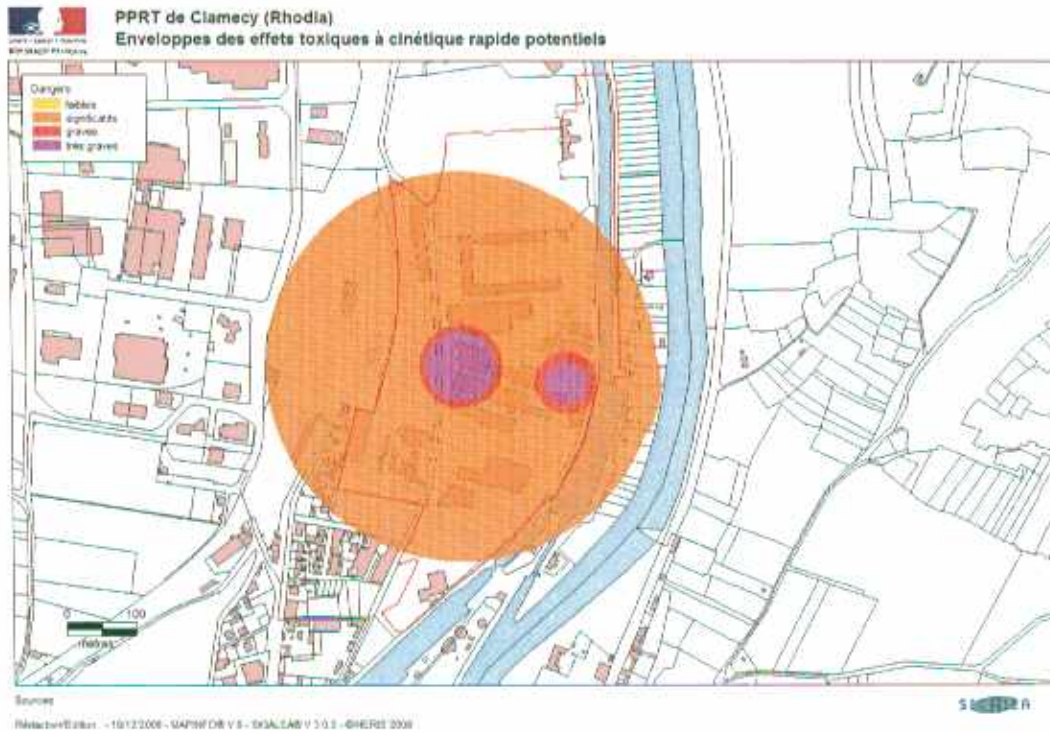
### Carte des phénomènes externes à l'établissement Rhodia (explosion)



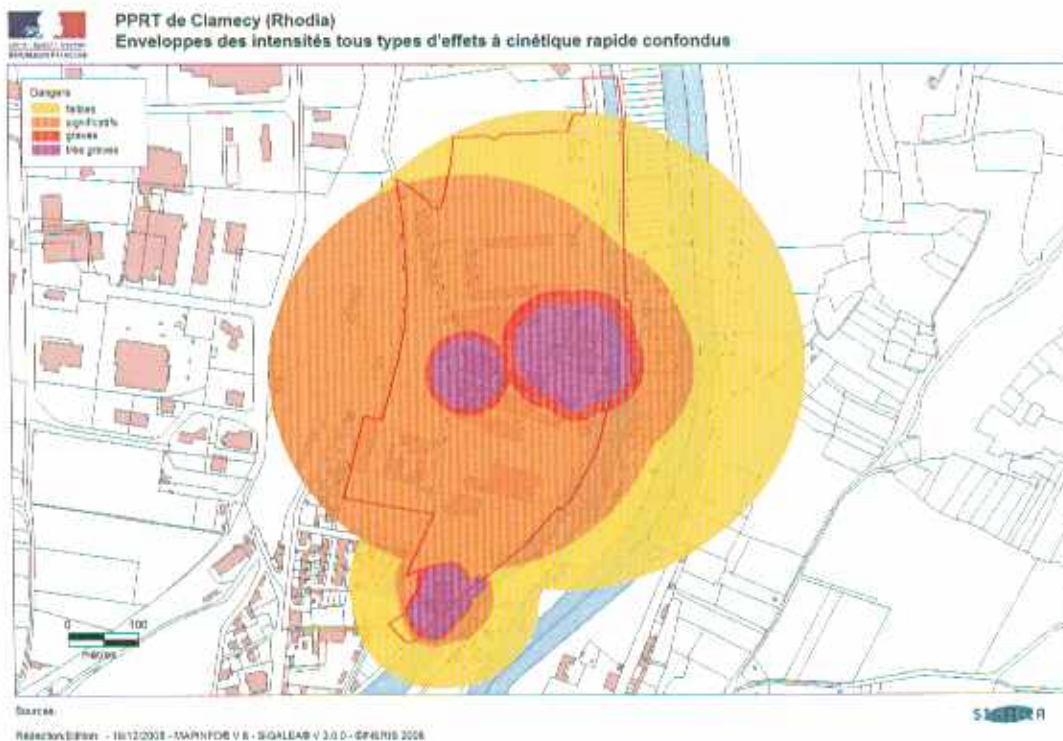
### Cartes des phénomènes externes à l'établissement Rhodia (incendie)



### Cartes des phénomènes externes à l'établissement Rhodia (toxique)



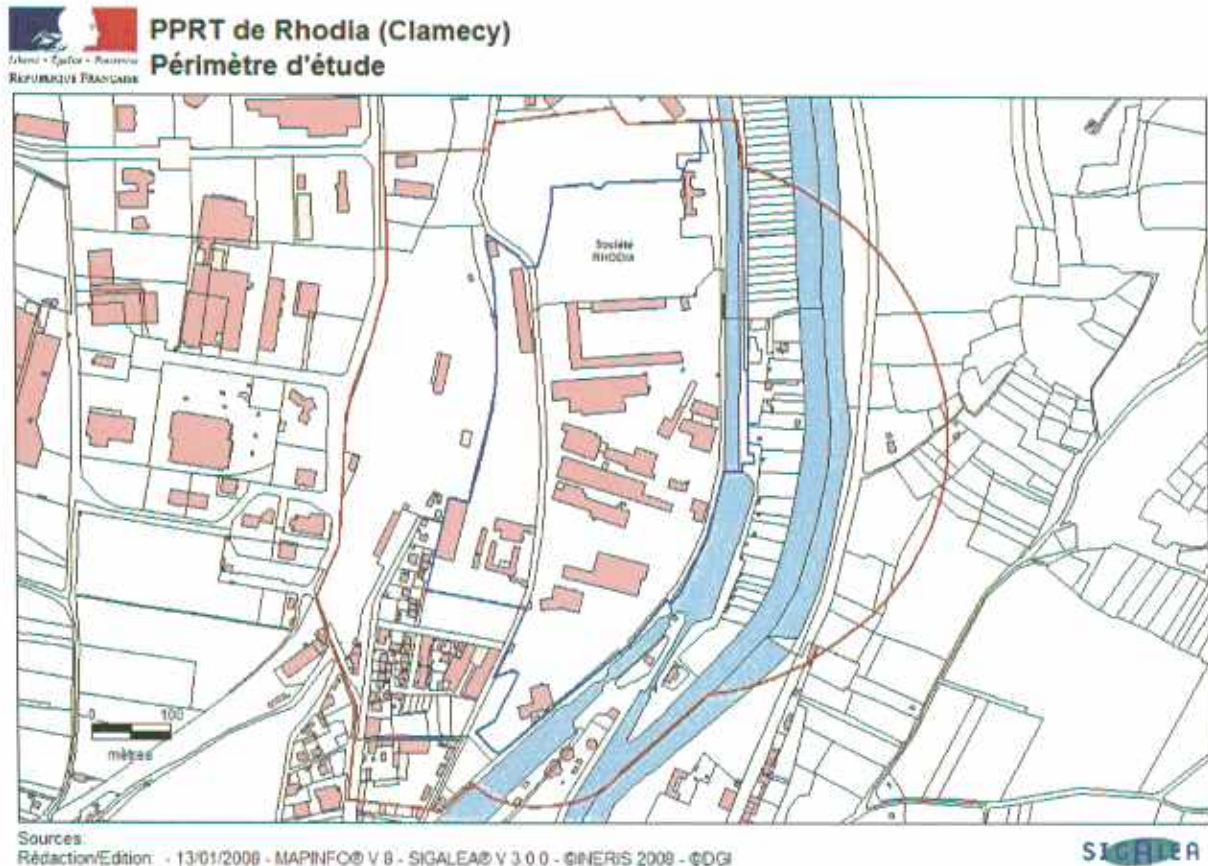
### Enveloppe des phénomènes avec effets externes retenus pour l'élaboration du PPRT



Les effets indirects (bris de verre) sont représentés en jaune. En orange les effets tous phénomènes confondus (thermique, toxique, surpression). En rouge et violet les zones à effets graves et très graves.

Ceci amène à retenir le périmètre suivant (carte ci-après) : il s'agit d'un périmètre d'étude. Il s'agit désormais de définir en collaboration avec les personnes et organismes associés les mesures à retenir, sachant qu'un effet ne s'arrête pas brutalement au seuil réglementaire qui fixe la limite géographique. Les effets sont dégressifs de la source vers l'extérieur ; c'est la raison pour laquelle le zonage retenu est plus large que le seuil d'effet, particulièrement dans les zones habitées.

### Périmètre d'étude du PPRT de la société Rhodia



### Discussion :

Mme AUCLIN demande s'il doit y avoir une révision du PPRT en cas dévolution des produits présents sur le site.

M.VANDERSPEETEN indique qu'un PPRT peut être révisé après examen de la modification sur le site et de ses implications en terme d'exposition au risque, notamment l'ajout ou le retrait d'un produit soumis.

M. le Sous-Préfet indique qu'une fois le plan arrêté, il sera soumis à enquête publique, durant laquelle des modifications peuvent encore être apportées selon les évolutions locales.

## 6/ Organisation et programme de travail pour l'élaboration du PPRT autour de l'établissement RHODIA

M.VANDERSPEETEN indique qu'une réunion devrait avoir lieu courant mai après signature de l'arrêté préfectoral regroupant les personnes et organismes associés et membres du CLIC d'approcher les aléas et les enjeux. DRIRE et DDE proposeront une stratégie courant et des propositions de règlement qui fera l'objet d'une phase de concertation. Par la suite, le projet de règlement sera présenté formellement aux membres du CLIC pour avis. Il s'en suivra l'une enquête publique avant la signature et de la mise en œuvre du PPRT qui vaudra servitudes d'utilité publique.

---

Monsieur le Sous - Préfet remercie l'assistance et clôt la séance.

Le sous-préfet,



Jean ALMAZAN